— On sait que les notes de la gamme furent empruntées, par le moine Guy d'Arezzo, à la première strophe de l'hymne de la Nativité de saint Jean-Baptiste :

> Ut queant laxis resonare fibris Mira gestorum famuli tuorum, Solve polluti labii reatum, Sancte Joannes.

L'origine de cette hymne, si l'on en croit le Manuel des divins offices de Guillaume Durand, serait assez curieuse :

"Paul Diacre, historiographe de l'Eglise Romaine, moine du Mont-Cassin, voulant un jour bénir le cierge pascal, sa voix devint enrouée, de sonore qu'elle était auparavant; et, afin que sa voix lui fût rendue, il composa en l'honneur du bienheureux Jean-Baptiste l'hymne Ut queant laxis resonare fibris au commencement de laquelle il demande que sa voix lui soit rendue; ce qui lui fut accordé, comme jadis à Zaccharie, par les mérites de saint Jean."

— En France, M. Poincaré entend suivre les traditions du régime; c'est-à-dire persécuter et continuer à déchristianiser. Les ministres ne se contentent pas de paroles, ils multiplient les actes.

C'est ainsi qu'en exécution de la loi du 7 juillet 1904, portant interdiction de l'enseignement congréganiste, le ministre de l'Intérieur vient de prescrire la fermeture, avant le 1er octobre prochain, de cinquante-et-un établissements ou écoles annexées à des établissements congréganistes, dont huit de garçons et quarante-trois de filles, les seuls sans doute qui restent encore.